



SYNDICAT DES
HOSPITALIERS
D'HIRSON



Notation 2008

Les fiches de notation sont actuellement remises à chaque agent.

Nous déplorons :

- ce retard de diffusion de 6 mois ;
- l'absence d'entretien de notation pour certains agents...

Nous en avons informé la responsable des Ressources Humaines à qui nous avons également fait remarquer qu'**il manquait une pièce essentielle** indiquant à chacun la procédure à suivre en cas de désaccord avec la note et/ou l'appréciation.

Dans l'urgence, vous devez impérativement réclamer votre fiche de notation à votre responsable hiérarchique ou au service des Ressources Humaines car la date limite indiquée pour un éventuel recours est fixée, par l'administration de l'établissement, au mardi 30 juin 2009.

Si vous souhaitez contester, vous devrez adresser votre recours au Président des Commissions Paritaires Locales avant le 30/06/09.

Pour vous aider, nous tenons à votre disposition un formulaire type de demande de « révision de note ». Ce document est également disponible au téléchargement sur notre site Internet dans la rubrique « Je télécharge... »